

**Mémoire de la Chambre de commerce et de l'industrie de Rimouski-Neigette
déposé dans le cadre de l'enquête et audience publique du Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement concernant le projet de parc éolien Nicolas-Riou
dans les MRC des Basques et de Rimouski-Neigette**

Qui sommes-nous?

La Chambre de commerce et de l'industrie Rimouski-Neigette, pilier en réseautage et groupe de pression, est un organisme à but non lucratif qui regroupe des gens d'affaires de la MRC Rimouski-Neigette. À l'origine d'initiatives qui favorisent la création de richesse locale, la CCIRN défend les intérêts de ses membres, les forme et les informe, afin de favoriser le développement socio-économique de la région. Notre réseau compte 430 membres de la MRC Rimouski-Neigette.

Notre point de vue sur le projet du parc éolien Nicolas-Riou

Premièrement, nous sommes convaincus qu'un projet d'une telle envergure, soit un investissement de plus ou moins 500 M\$, aura des impacts positifs et des retombées directes et indirectes de plusieurs millions de dollars pour nos membres.

En effet, dans les territoires directement concernés par l'implantation du projet, nous retrouvons un grand nombre d'entreprises manufacturières et de services qui seront mises à contribution pour la réalisation du projet.

Nous tenons d'ailleurs à souligner l'initiative du promoteur d'avoir sollicité le CLD des Basques et la Société de promotion économique de Rimouski pour l'élaboration d'un bottin des entreprises qui pourront s'inscrire dans la livraison des biens et services du projet.

Il s'agit d'une démonstration du souci du promoteur pour maximiser les retombées économiques du projet sur notre territoire.

Pour notre milieu, la création de 400 emplois dans la phase de construction, et par la suite de plus d'une dizaine d'emplois spécialisés pour l'entretien du parc durant un minimum de 25 ans, est très significative.

Deuxièmement, le modèle d'affaires retenu, à savoir un partage de l'investissement et des profits à 50 % - 50 % entre le partenaire privé et les partenaires publics communautaires, constitue à notre point de vue à la fois une reconnaissance de l'expertise de la part d'EDF et la volonté des municipalités de prendre en compte l'acceptabilité sociale du projet.

De plus, cette façon de faire en ce qui concerne le partage du projet maximise les retombées locales et régionales à long terme en dotant le milieu de nouveaux leviers de développement.

Troisièmement, l'orientation en matière de développement éolien prônée par la région est ancrée dans les planifications stratégiques régionales depuis plusieurs années.

Il y a là, pour la région, une filière porteuse d'avenir dans un contexte de nécessité de diversifier nos sources d'énergie. Ce projet s'inscrit également dans la volonté du gouvernement de bonifier les redevances liées aux ressources naturelles pour une prise en charge du milieu de son développement.

Conclusion

Tous ces éléments nous amènent à conclure que le projet du parc éolien Nicolas-Riou se veut bénéfique pour nos entreprises et nos communautés.

Les différents documents déposés nous permettent de constater qu'il n'y a pas d'effets et de contraintes majeurs qui mettraient en péril l'équilibre nécessaire entre le développement économique social et environnemental.

Ainsi, nous appuyons sans réserve le projet du parc éolien Nicolas-Riou.